

RAPPORT N° 06/1-42
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

**CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET DE POLITIQUE DE LA VILLE
SUR LE SECTEUR SAINT-FRANCOIS/ BRULE**

La Politique de la Ville fait actuellement l'objet d'une contractualisation avec les services de l'Etat sur six quartiers prioritaires de la Commune. Le secteur Saint-François/ Brûlé n'est pas couvert par ce dispositif, bien que connaissant des problématiques similaires.

Afin de permettre la mise en oeuvre d'actions en faveur des publics en difficulté sur cette partie du territoire communal, il apparaît nécessaire d'affecter, au sein de la Direction de la Politique de la Ville, un Chef de projet qui aura pour missions de :

- veiller à l'application des objectifs définis dans le cadre de la Politique de la Ville sur le secteur concerné ;
- assurer un rôle de médiation et d'interface entre la population, les élus et les institutions ;
- initier et coordonner un diagnostic du quartier afin de favoriser l'émergence de projets et de permettre une réelle mise en oeuvre d'actions de développement local ;
- contribuer à la formalisation des projets individuels et/ ou collectifs, ainsi qu'à l'accompagnement et l'orientation des porteurs de projets vers les experts compétents, afin de les faire aboutir.

Les connaissances requises sont les suivantes :

- . qualités relationnelles et aptitude au travail d'équipe ;
- . aisance rédactionnelle, d'analyse et de synthèse ;
- . organisation, rigueur et méthode ;
- . expérience dans des fonctions similaires souhaitée.

Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux. Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ce dernier pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues par l'Article 3 alinéa 5 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

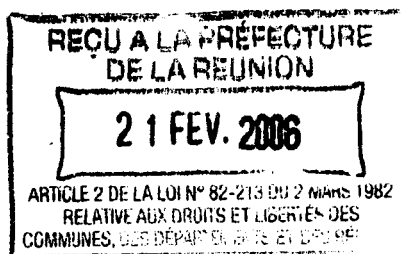
RAPPORT N° 06/1-42

Le candidat devra justifier d'un diplôme de Baccalauréat et de trois années d'études supérieures au minimum, ou d'une expérience affirmée dans le domaine.

Le niveau de rémunération sera compris par équivalence entre le 1er et le 3ème échelon de la grille des Attachés Territoriaux en fonction de l'expérience du candidat retenu. Celle-ci suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des Attachés Territoriaux, dans les conditions prévues par la Délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



RPV
René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/1-42
du Conseil Municipal
en séance du mardi 14 février 2006

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET DE POLITIQUE DE LA VILLE
SUR LE SECTEUR SAINT-FRANCOIS/ BRULE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

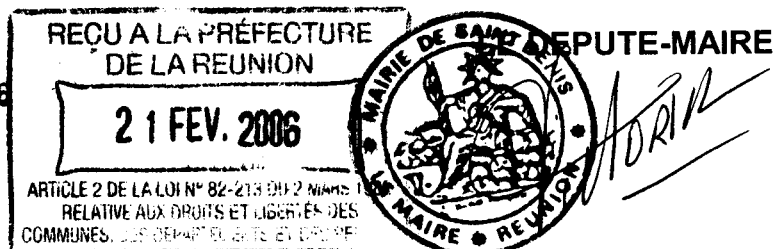
Sur le RAPPORT N° 06/1-42 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création à l'effectif communal d'un poste de Chef de Projet chargé de la Politique de la Ville sur le secteur Saint-François/ Brûlé.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 20 FEV. 2006



René-Paul VICTORIA